



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : info@lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-521

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2023, adopté le règlement numéro 2023-521 assurant le financement d'un résiduel des coûts des travaux de l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux incluant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux ainsi que l'ajout de deux (2) nouveaux étangs aérés au moyen d'une approbation au fonds général d'un montant de 987 141, 87\$ hors du règlement 2019-485.

Ce règlement a pour but de compléter le financement de l'agrandissement des étangs d'épuration. Il est approprié un montant de 987 141,87\$ à même le surplus accumulé non affecté. Il permet la taxation aux concernées des coûts du dépassement des frais s'établissant à 7 987 141,87\$ alors que l'emprunt autorisé est de 7 000 000\$ au règlement 2019-485 approuvé au MAMH.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 14^e jour du mois de juillet 2023

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier